

COMMUNIQUE DE PRESSE

Rennes, le 01/08/2022

URGENCES ET SOINS NON PROGRAMMES EN BRETAGNE

Point de situation au 1er août

Depuis le début de l'été, l'ARS Bretagne, en lien avec les différentes fédérations sanitaires et médico-sociales, les centres hospitaliers, les représentants des professionnels de santé de ville, accompagne les territoires dans le déploiement de solutions permettant d'assurer l'accès aux soins et de garantir la qualité des prises en charge durant la période estivale, étant donné les difficultés, notamment de personnels, auxquelles le système de santé fait face.

Les dispositifs s'appuient sur les dernières mesures du Gouvernement qui ont pour objectif de renforcer et soutenir la mobilisation des professionnels de santé.

Les organisations mises en place en juillet ont permis au système de santé de répondre aux besoins de la population locale mais également estivale. Elles vont se poursuivre en août.

Orientation et prise en charge de la population : priorité au médecin traitant et appel du 15 avant de se déplacer aux urgences

Afin de ne pas saturer les services d'urgences, tout au long du mois de juillet, il a été largement rappeler aux populations les recommandations du bon usage du 15. Une campagne nationale est en cours sur ce thème relayée par l'ARS Bretagne qui recommande aux patients :

- **en journée, de contacter en priorité leur médecin traitant** (sauf en cas d'urgence vitale)
- **pour toutes les situations urgentes, d'appeler le 15 avant de se déplacer directement dans les services d'urgence.** Le 15 orientera vers la meilleure prise en charge en fonction de la gravité de la situation et selon les horaires du besoin exprimé (un praticien de ville, une maison de santé ou une maison médicale de garde¹ ainsi qu'un cabinet dentaire de garde pour les urgences dentaires, mobilisation d'un transport sanitaire), et déclenchera une intervention directement s'il s'agit d'une urgence vitale en envoyant sur place une équipe médicalisée (SMUR).

Les Structures Mobiles d'Urgence et de Réanimation (SMUR)

Garantes de la prise en charge des urgences vitales extrahospitalières, les équipes de SMUR composées d'un médecin urgentiste, d'un infirmier et d'un ambulancier fonctionnent normalement sur tout le territoire breton, 24h/24, engagées par les SAMU après appel du centre 15. Chaque département bénéficie de la présence d'un hélicoptère médicalisé, renforçant ainsi les moyens à disposition des SAMU.

¹ La Bretagne peut compter sur :

- **32 maisons médicales de garde.** Elles permettent d'assurer la prise en charge des soins non programmés ne relevant pas de la médecine d'urgence, après régulation par le Centre 15. Y exercent des médecins généralistes libéraux volontaires qui s'organisent pour couvrir les besoins de soins de 20H à 24H. Des médecins se déplacent également sur sollicitation du centre 15 de 20h00 à 8h00, les WE et jours fériés pour les visites nécessaires.
- **21 centres de soins non programmés** également opérationnels pour la prise en charge des soins non urgents, essentiellement de la traumatologie. (voir liste en annexe).

Adaptation du fonctionnement des urgences sur quelques territoires

Au regard des tensions sur les ressources humaines, **le fonctionnement de quelques services des urgences a pu être réorganisé** en juillet : en concertation préalable avec l'ARS Bretagne au regard du contexte local de l'établissement et du territoire, certaines structures de la région ont ainsi adapté leurs modalités d'accueil aux urgences en instaurant le soir et la nuit une régulation stricte par le 15.

Dans la continuité de juillet, **ces ajustements d'organisation se poursuivent en août**, quatre établissements sont concernés :

- **le centre hospitalier privé de Saint-Grégoire** : du 25 juillet au 15 août (matin), le service d'accueil des urgences n'accueillera plus de public de 20H à 8H.

Pour les personnes qui se présenteraient au centre hospitalier privé de saint Grégoire de 20H à 8H, une infirmière d'accueil sur site en lien avec le centre 15 assurera leur orientation

En journée, le service reste ouvert au public de 8H à 20H.

- **le centre hospitalier de Vitré** : du 15 juillet au 12 août inclus (matin), l'accueil du public, pour les consultations urgentes, sera intégralement régulé, **en journée comme la nuit**. En journée, de 8h à 18h, un médecin urgentiste, après régulation du patient par le centre 15, assurera les consultations nécessitant des soins urgents. Le service n'accueillera plus le public de 18h à 8h.

Pour les personnes qui se présenteraient spontanément au Centre Hospitalier de Vitré de 18h à 8h, une infirmière d'accueil sur site assurera leur orientation en lien avec le centre 15.

- **le centre hospitalier de Fougères** : du 6 au 8 août, puis le 14 août (le service d'accueil des urgences n'accueillera plus de public de 18h à 8h) et le 18 août (le service d'accueil des urgences n'accueillera plus de public de 20h à 8h). Pour les personnes qui se présenteraient spontanément au Centre Hospitalier de Fougères de 18h ou 20h à 8h30, une infirmière d'accueil sur site assurera leur orientation en lien avec le centre 15.

En journée, le service fonctionne normalement, de 8h30 à 18h ou 20h.

- **le centre hospitalier de Redon** : du 8 au 26 août le service d'accueil des urgences n'accueillera plus le public de 20h à 8h. Pour les personnes qui se présenteraient spontanément au Centre Hospitalier de Redon de 20h à 8h, une infirmière d'accueil sur site assurera leur orientation en lien avec le centre 15.

En journée, le service fonctionne normalement, de 8h à 20h.

Dans ces quatre établissements, le circuit spécifique de prise en charge des femmes enceintes accessible 24h/24 est maintenu.

Ces dispositifs, respectant les préconisations de la « mission Braun », ont été concertés entre les établissements du territoire Haute Bretagne et l'ARS. Ils font l'objet d'une évaluation hebdomadaire.

D'autres adaptations pourront être mises en place ponctuellement dans d'autres points de la région en cas de force majeure (absentéisme imprévu pour raison médical, par exemple), la

difficulté pour trouver du personnel remplaçant étant très importante de manière générale mais particulièrement difficile en cette période estivale post COVID.

Renfort de la réponse des professionnels de santé de ville aux demandes de soins non programmés

Les cabinets de médecine générale, les associations de SOS médecins, les organisations pluri-professionnelles de proximité (Equipes de soins primaires, maisons de santé pluri-professionnelles, centres de santé) et les communautés professionnelles territoriales de santé répondent aux demandes de soins non programmés la journée.

La permanence des soins en médecine générale est organisée à partir de 20 heures jusqu'à 8h00 chaque jour de semaine, ainsi que le samedi de 12h00 à 20h00 et les dimanches et jours fériés de 8h00 à 20h00, sous forme de consultations et de visites. Elle repose notamment sur 32 maisons médicales de garde pour les consultations et des médecins qui se déplacent pour les visites nécessaires. Cette activité se réalise sur régulation des demandes par le Centre 15.

Néanmoins, compte-tenu des tensions sur le système de santé pendant cette période estivale, un renfort des organisations et mesures permettant la prise en charge des soins non programmés de premier recours par les professionnels de santé de ville, s'est avéré nécessaire.

En place sur toute la période estivale :

- **renfort du nombre de médecins généralistes au sein des centres 15 pour réguler les demandes de soins** dans les 4 départements 24H/24H
- **renfort du nombre de médecins généralistes dans les maisons médicales de garde** selon les besoins des territoires et l'afflux des patients, à partir de 20h00 et les WE
- mise en place de centres de soins non programmés de médecine générale (cf annexe)
- **un dispositif de mobilisation par le centre 15 de masseurs-kinésithérapeutes volontaires** pour deux indications précises : lombalgies de moins de 4 semaines et entorse de cheville. Le patient sera orienté en priorité vers son médecin traitant ou un service d'urgence si son état le nécessite.
Des masseurs-kinésithérapeutes se sont également déclarés volontaires auprès de l'URPS des masseurs-kinésithérapeutes pour aider dans les services d'urgences. Les services d'urgence sont ainsi informés qu'ils peuvent solliciter l'URPS des masseurs-kinésithérapeutes pour faire appel à ces professionnels de santé.
- **renfort du nombre de chirurgiens-dentistes au sein des centres 15 pour réguler les urgences dentaires ou augmentation des périodes de régulation.** Une garde dentaire est organisée le dimanche en Ille-et-Vilaine et le dimanche matin dans les autres départements. L'accès se fait uniquement par le centre 15. Seules les urgences qui ne peuvent attendre la semaine suivante seront prises en charge.

A partir du mois d'août :

- **renfort d'un temps de coordonnateur ambulancier au sein du centre 15 des Côtes d'Armor** afin de faciliter la mobilisation des transports sanitaires. Des coordonnateurs ambulanciers sont présents dans chaque centre 15 et peuvent nécessiter un renfort selon l'afflux du nombre de sollicitations
- **mobilisation d'un cinquième médecin dans le Finistère pour assurer les visites les WE** sur demande du centre 15

Contact presse
Direction de cabinet
Département communication

Annexe/Centres de soins non-programmés-SOS médecins

Département d'Ille-et-Vilaine

Adresse	Jours ouverture	Horaires quotidiennes
Polyclinique Saint-Laurent 320 Av. Général George S. Patton :RENNES	lundi au samedi	9h-19h
Clinique Mutualiste La Sagesse 4 Pl. Saint-Guénolé :RENNES	lundi au samedi	8h30-20h
Clinique de la Côte d'Emeraude 1 Rue de la Maison Neuve :SAINT MALO	lundi au vendredi	9h30 à 18h
Fondation Partage et Vie - Hôpital Arthur Gardiner 1 Rue Henri Dunant :DINARD	lundi au vendredi (fermeture du 15 juillet au 15 août)	9h -18h
SOS Médecins Rennes 106 rue Eugène Pottier /RENNES PAS D'ACCES DIRECT, SUR RDV EN APPELANT le 02 99 53 06 06	tous les jours, dimanches et jours fériés inclus	De 10h à minuit
SOS Médecins Rennes Nord Clinique Saint-Laurent 320 Avenue Général George Patton /RENNES PAS D'ACCES DIRECT, SUR RDV EN APPELANT le 02 99 53 06 06	les samedis, de 13h à 19h les dimanches et jours fériés, de 14h à 20h	
SOS médecins SAINT MALO/DINARD 08 26 46 35 35	Accueil au Cabinet médical de garde en journée et semaine Accueil au Centre Hospitalier de Saint-Malo : - la semaine de 19h à 23h - le samedi de 12 à 23h - les dimanches et fériés de 9h à 23h Accueil au Centre Hospitalier de Dinard le samedi de 13H à 20H et les dimanches et fériés de 9h à 20h	

Département du Finistère

Adresse	Jours ouverture	Horaires quotidiennes
La Vierge Noire Clinique de la Baie/MORLAIX Tél : 3624	du Lundi au Vendredi	de 9h00 à 18h30
252 Rue Francis Thomas SOS Médecins/BREST rendez-vous uniquement en contactant la plateforme d'appel de SOS médecins Tél : 3624	7 jours/7.	24/24h
143 Avenue de Keradennec SOS médecins/QUIMPER rendez-vous uniquement en contactant la plateforme d'appel de SOS médecins Tél : 3624	7 jours/7	24/24h pour visites à domicile 8h – 13h et 14h – 0h pour visites en cabinet

Département des Côtes-d'Armor

Adresse	Jours ouverture	Horaires quotidiennes
Hôpital privé Côtes d'Armor 10 rue Francois Jacob/PLERIN	lundi vendredi journée samedi matin	8h30-18h 8H30-13H le samedi
Centre Hospitalier de Paimpol 36 chemin de Kerpuns/PAIMPOL PAS D'ACCES DIRECT APPEL AU 15 AVANT DE S'Y RENDRE	4 vacations hebdomadaires	3h par vacation, planning en cours de stabilisation et communiqué ultérieurement
Centre hospitalier Penthievre Poudouvre 36 chemin de kerpuns/LAMBALLE PAS D'ACCES DIRECT APPEL AU 15 AVANT DE S'Y RENDRE	du lundi au vendredi	14 H-18 h
Centre Hospitalier Lannion- Trestel Centre Hospitalier Pierre-le-Damany/LANNION PAS D'ACCES DIRECT APPEL AU 15 AVANT DE S'Y RENDRE	planning en cours de stabilisation et communiqué ultérieurement	

Département du Morbihan

Adresse	Jours ouverture	Horaires quotidiennes
Centre Hospitalier Auray 2 Rue du Pratel/AURAY	7 jours sur 7	Semaine + samedi : 9h à 20h Dimanche et jours fériés : 10h à 18h
Centre hospitalier Belle-île La Vigne/ LE PALAIS	Semaine journée : 8h30 à 18h30 - prise en charge hospitalière semaine soir & WE : 20h à 8h et samedi à partir de 12h - PDSA	24/24h
Clinique du TER 5 All. Clinique du Ter/PLOEMEUR uniquement centre de soins non programmés de traumatologie de l'appareil locomoteur	Lundi au Samedi	Lundi au vendredi : 8h30-13H / 14h-19h Samedi : 9h-13h / 14h-17h
Polyclinique de Kério Sainte-Noyale/PONTIVY	Lundi, Mardi matin, Jeudi, Vendredi matin	8h-18h
SOS médecins 12 Imp. Royer Dubail/LORIENT les rendez-vous uniquement en contactant la plateforme d'appel de SOS médecins Tél : 3624	7 jours du 7	24/24h
SOS Médecins 11 Rue Dr Joseph Audic, Clinique Océane/VANNES Tél : 3624	7 jours sur 7	8h30 à 23h30
Locaux MMG - En face des urgences 20 Bd Général Maurice Guillaudot/VANNES PAS D'ACCES DIRECT APPEL AU 15 AVANT DE S'Y RENDRE	Uniquement du 15 juillet au 19 août Du lundi au vendredi	De 10h à 19h (dernier patient à 18H30)